

## ***La formation théorique préalable au passage du permis voiture***

L'épreuve du **Code de la route** ou Épreuve Théorique Générale (E.T.G.) n'est pas une simple interrogation sur la signalisation et les règles de conduite mais vise à **aiguiser la prise de conscience des risques en conduisant.**

Vous devrez analyser les situations de conduite pour mieux adapter votre comportement sur la route.

Il n'y a **pas d'obligation minimum en termes de volume horaire** pour la formation théorique, et vous pourrez commencer à suivre des cours théoriques dès votre inscription à l'auto-école.

**Pour rappel, vous devez avoir 16 ans minimum pour passer le code en formation classique et 15 en formation AAC .**